

**Conseil régional****Le président**

Paris, le 4 février 2011

**Réf : GC/CLM/N°23****Monsieur Daniel CANEPA**Préfet de Région  
Préfet de Paris  
Préfecture d'Ile-de-France  
29, rue Barbet de Jouy  
75007 PARIS**Monsieur le Préfet,**

Nous découvrons au gré des articles de presse et des alertes de la part d'associations ou d'élus qu'un nombre conséquent de permis d'exploration pour la recherche d'hydrocarbures non conventionnels ont été accordés, ou sont en cours d'instruction, en Ile-de-France. Si l'on se réfère aux informations publiées, ce sont plus de 8 000 km<sup>2</sup> qui sont concernés sur l'ensemble de la région Ile-de-France.

Or, pour nous il ne fait pas de doute que l'exploitation de ces gaz de schiste aboutirait à une catastrophe environnementale et sanitaire. Aux Etats-Unis et au Canada, leur exploitation a déjà eu pour conséquences des dommages écologiques et sociaux considérables. Nuisible pour l'écosystème, l'exploitation de ces gaz représente également un grave danger pour la santé humaine.

Par ailleurs, cette exploitation serait contraire à l'objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, adoptée en septembre 2008 dans le cadre de notre SDRIF, et de la politique énergie-climat que nous établissons en ce moment même en concertation avec les collectivités franciliennes, dans le cadre de notre Plan Climat Régional, et en co-élaboration avec les services de l'Etat pour le Schéma Régional Climat Air Energie.

Notre administration a sollicité en vain la transmission d'informations sur les projets en cours sur le territoire francilien. C'est pourquoi, nous vous demandons aujourd'hui la communication de l'ensemble des informations en votre possession, notamment :

- Les permis d'exploration accordés (localisation précise, bénéficiaire, hydrocarbure recherché) ;

- Les permis en cours d'instruction (localisation précise, bénéficiaire, hydrocarbure recherché) ;
- Les procédures de consultation des autorités régionales et locales ainsi que du public mises en œuvre et envisagées ;
- Les dossiers et études d'impact environnemental associées aux différents permis et aux travaux en cours en vue de l'exploration.

Enfin, nous demandons à ce qu'avant toute exploration du sous-sol se tienne un débat public. Les techniques mises en œuvre pour l'exploration sont en effet à elles seules très destructrices de l'environnement et génératrices de nuisances locales importantes.

L'exploitation de ces hydrocarbures non conventionnels touche à la question du développement de la région Ile-de-France, dépendante aujourd'hui à 94% des énergies fossiles et fissiles. De ce point de vue, nous avons la conviction que le développement durable de notre Région ne viendra pas de l'exploitation des gaz de schiste.

L'indépendance énergétique durable de notre Région viendra plus certainement d'une action résolue pour l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement des transports en commun et des véhicules propres, et le soutien constant à la production d'énergie renouvelable. Objectifs qui étaient hier ceux du Grenelle. Objectifs qui restent aujourd'hui plus que jamais les nôtres avec le SDRIF, le Plan Climat Régional, le Plan de mobilisation pour les transports en commun et les Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale que nous avons engagés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

*Bien à vous*



**Hélène GASSIN**  
Vice-présidente chargée de l'environnement,  
de l'agriculture et de l'énergie



**Jean-Paul HUCHON**  
Président du Conseil régional